

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 décembre 2017

OBJET :

Ouvertures dominicales des commerces en 2018

Rapporteur : M. le MAIRE
Délibération n°2

EXPOSE DES MOTIFS

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire a été modifié par la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » et permet dorénavant au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir un maximum de 12 dimanches dans l'année.

Cette liste doit être arrêtée par le Maire, conformément à l'article L3132-36 du Code du travail, avant le 31 décembre pour l'année suivante. De plus, il convient que la décision du Maire intervienne après avis du Conseil municipal, et dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à 5, après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La Métropole du Grand Nancy a donc été saisie en date du 12 octobre 2017 afin d'accorder la possibilité aux commerces de détail de déroger au repos dominical aux dates suivantes :

- 6 dimanches pendant les fêtes de fin d'année : 25/11, 02/12, 9/12, 16/12, 23/12 et 30/12,
- 2 dimanches pour l'ouverture des soldes : 07/01 (soldes d'hiver) et 01/07 (soldes d'été).

L'association des commerçants la « Porte Verte » a également été consultée et sollicite l'ouverture de deux dimanches supplémentaires les 6 mai et 2 septembre 2018.

PROPOSITION

Il est proposé d'émettre un avis sur les dates proposées ci-dessus afin de permettre aux commerces de détail présents sur le territoire de la commune d'Essey-lès-Nancy de déroger à 10 reprises, pour l'année civile 2018, à l'obligation au repos dominical, conformément à l'article L.3132-36 du Code du travail.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 1 voix contre (M. THOUVENIN) et 1 abstention (M. CLOMES), émet un avis favorable aux dates proposées. A noter que M.VOGIN ne participe pas au vote.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 14 décembre 2017.

Pour Extrait



Michel BREUILLE,

Michel Breuille
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	19
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	30 novembre 2017
- Convocation distribuée le :	30 novembre 2017
- Affichage du compte-rendu le :	15 décembre 2017
- Affichage du procès-verbal le :	16 février 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. THOUVENIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PernoSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. SAPIRSTEIN à M. PernoSSI
- MME CADET à MME LEDROIT
- MME COLME à M. LAURENT
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- M. HOFFER à M. ROSSIGNON
- M. DI TOMMASO à MME SIMONNET
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI
- M. VOGIN

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME DEVOUGE

Pour extrait

**Michel BREUILLE,
Maire**

